



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Inde

Question écrite n° 67649

Texte de la question

M Leonce Deprez demande à M le ministre des postes et telecommunications de lui préciser l'état actuel et les perspectives du partenariat entre la France et l'Inde, défini lors de son déplacement à New Delhi (25 novembre 1992), tendant à la mise en oeuvre de sociétés mixtes franco-indiennes pour la fabrication de télécopieurs et de terminaux RNIS.

Texte de la réponse

Reponse. - L'Inde, avec moins de 5 millions de lignes téléphoniques pour plus de 850 millions d'habitants, constitue un marché potentiel pour les équipements de telecommunications, le plus important dans le monde après la Chine. Jusqu'à une période très récente, le gouvernement indien avait mis en place, dans ce secteur comme dans la plupart des secteurs de haute technologie, une réglementation lourde et complexe visant à contrôler le développement de l'industrie et à favoriser l'émergence de technologies locales. Mais désormais, compte tenu de l'urgence des besoins, l'assouplissement de la politique, annoncé courant 1991, semble se concrétiser rapidement, et la libération comme l'ouverture à la concurrence étrangère sont étendues aux telecommunications. C'est pourquoi le moment semblait tout à fait opportun pour relancer, à la suite de la demande exprimée par les autorités indiennes, le groupe sectoriel franco-indien, qui, pilote depuis 1984 par l'ancienne direction générale des telecommunications, ne s'était plus réuni depuis 1989. Ce groupe sectoriel, auxquels ont participé administrations, exploitants et industriels des deux pays, s'est réuni à Delhi du 23 au 26 novembre 1992 et a été clôturé par le ministre français des postes et telecommunications, et son homologue indien. Ceux-ci ont signé, à cette occasion, un protocole qui relance la coopération et les possibilités de partenariat entre la France et l'Inde, en précise les axes principaux et ouvre de nouvelles perspectives pour nos industriels, que ce soit dans les domaines de la commutation, de la téléphonie mobile, de la publiphonie ou dans celui des terminaux qu'évoque l'honorable parlementaire. Ainsi, dans ce domaine, si la société française SAGEM avait déjà, depuis les années 80, un contrat avec l'entreprise publique indienne HTL (Hindustan Teleprinter Limited) pour le transfert de technologie et la fabrication sous licence de terminaux telex, les travaux du groupe sectoriel de novembre dernier ont permis de jeter les bases d'une collaboration nouvelle entre SAGEM et HTL pour la fabrication de télécopieurs, dans le cadre d'une joint-venture. Par ailleurs, la partie indienne ayant manifesté un intérêt marqué pour les fonctionnalités RNIS présentées par la partie française, la possibilité d'une fabrication locale de terminaux de base RNIS dans le cadre d'une joint-venture franco-indienne a également été envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Deprez L'once](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67649

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : postes et télécommunications
Ministère attributaire : postes et télécommunications

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 mars 1993, page 830